



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 83668

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'importance de ne pas se dégager en termes de défense au Pacifique sud où la Nouvelle-Calédonie sera parmi les principaux producteurs mondiaux de nickel. Alors que nous venons de reconquérir cet espace, il serait contre productif de laisser souiller l'image et la place de la France, faute de mettre les moyens militaires suffisants dans ce secteur. Il rappelle que l'Australie et la Nouvelle-Zélande regardent du côté de la France en comptant sur notre partenariat. Or, au moment où la Nouvelle-Calédonie doit choisir son destin, la programmation militaire 2013-2020 nous laisse perplexe (le matériel est vieillissant et le retrait de nos deux ravitailleurs D 400 nous laisse sur notre faim). Il lui demande les moyens aériens et maritimes qu'il entend conserver dans le Pacifique sud afin que la France pèse encore dans cette région.

Texte de la réponse

La réorganisation des forces de souveraineté (RDFS) répond à une double logique découlant de priorités stratégiques fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale ainsi que des principes de rationalisation issus de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans cette optique, la RDFS est déclinée selon une logique de théâtres : Caraïbes, Pacifique et océan Indien. S'agissant plus précisément du théâtre Pacifique, celui-ci connaîtra une réorganisation de ses moyens à l'été 2012. Les équipements les plus importants seront regroupés en Nouvelle-Calédonie qui deviendra le point d'appui pour l'ensemble de la zone. Une capacité d'intervention limitée, centrée sur un groupement tactique interarmes et ses moyens de mobilité aéromaritimes associés sera conservée pour l'ensemble du théâtre. Dans ce contexte, seront stationnés, mi-2012, sur la base aérienne de la Tontouta : deux avions de transport tactique CASA CN 235, trois hélicoptères de manœuvre PUMA et deux avions de surveillance maritime Guardian (remplacés à terme par un avion de surveillance et d'intervention maritime A VSIMAR). Ces moyens pourront, en cas de besoin, être renforcés par un CASA CN 235 supplémentaire et deux avions de surveillance maritime des Forces armées de Polynésie Française (FAPF). Les moyens maritimes seront déployés sur la base navale de Nouméa. Ils se composeront d'une frégate de surveillance et son hélicoptère, de deux patrouilleurs de haute mer (PHM) et d'un bâtiment de transport. Ces moyens pourront être renforcés par une frégate de surveillance et un PHM des FAPF. L'emploi de ces moyens aériens et maritimes fera l'objet d'une planification étroite réalisée par les deux états-majors des Forces armées de Nouvelle Calédonie et des FAPF, conformément aux contrats opérationnels. Le ministère de la défense continuera, par ailleurs, à apporter le soutien nécessaire à l'action de l'État dans les situations d'urgence, notamment dans le cadre de l'accord de coopération régionale FRANZ, signé entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le retrait du service actif de moyens aériens et maritimes vieillissants se traduira, sur la période 2012 par des réductions temporaires de capacités qui devront être gérées localement en attendant la mise en service de la nouvelle génération de matériels composée des AVSIMAR, des bâtiments de surveillance et d'intervention maritime (BATSIMAR) ainsi que des bâtiments d'intervention et de souveraineté (BIS).

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83668

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7741

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9669